

Compte rendu réunion publique 24 avril 2023 - 18h30 Salle Patronage Saint-Joseph

Travaux sur le pont et aménagement de la rue du Faubourg du Pont-Neuf, de la place Radio-Londres et le planning prévisionnel des travaux

Élus présents

M. Jean-Louis FOURCAUD, Conseiller municipal et Vice-Président délégué à la voirie
M. Stéphane ALLOUCH, adjoint au personnel et dialogue social, Poitiers
M. Frankie ANGEBEAULT, adjoint à la Ville cyclable, Poitiers et Vice-Président en charge des mobilités à Grand Poitiers et Président de Vitalis
Mme Julie REYNARD, adjointe aux commerces et économie de proximité, Poitiers

Services et entreprises présents

Mission Conception-paysage :
Mme Charlotte SAUVION
Direction Mobilités : M. Laurent FONTENEAU
Direction Générale Transition Ecologique :
M. Jérôme FREISSEIX
Mission Participation citoyenne :
Mme Emmanuelle REDIEN
Maitre d'œuvre : M. Kristen CORNEC, DCI Environnement. M. Christian DESSAULT, OPC

A/ Présentation du projet d'aménagement de la rue du Faubourg du Pont-Neuf et du projet global de piste cyclable reliant le centre-ville au CHU et à Université de Poitiers

Le projet de la Ville prévoit :

- d'améliorer la qualité de vie des riverains en recréant l'esprit « Faubourg » du quartier :
 - reprise « de façade à façade », avec des revêtements de sol agréables à l'œil.
 - végétaliser pour embellir et rafraîchir le quartier.
- de sécuriser la place des mobilités douces dans le quartier, tout en apaisant la circulation :
 - sur le secteur 1 (entre le carrefour Coligny et le carrefour de la route de Gençay, reprise complète de façade à façade permettant d'assurer la sécurité des cheminements piétons, vélos, poussettes et fauteuils.
 - aménagement d'une piste cyclable dans le sens montant jusqu'au rond-point de la route de Gençay, puis dans les deux sens jusqu'au Campus/CHU.

- mise en place d'une zone 30km/h, pour apaiser la circulation (la zone 30 a déjà été mise en place), et réduire la pollution de l'air.
- de réaliser des aménagements qui permettront aussi de mieux s'adapter au changement climatique :
 - végétation pour lutter contre l'effet îlot de chaleur.
 - faciliter les écoulements de l'eau pluviale pour limiter les risques liés aux fortes précipitations.

Pistes de poches de nouveaux stationnements :

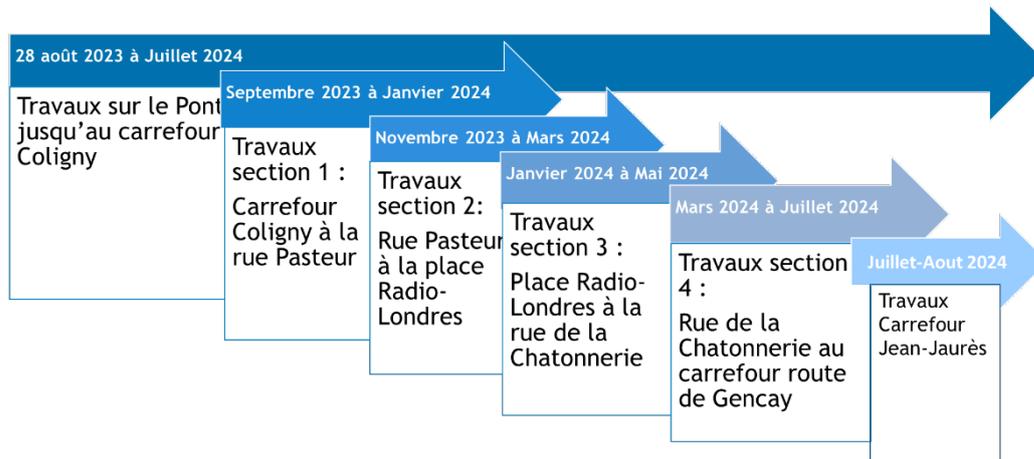
- A côté de la résidence Michel-Foucault et sur la résidence
- La ligue de l'enseignement
- Les rapides du Poitou
- Le parking Pasteur
- Le 183 rue du Faubourg du Pont-Neuf
- La prison
- Garage Occaz pneus

Carte des nouveaux arrêts de bus



Phasage prévisionnel des travaux sans aléas :

Organisation des travaux : 1^{er} temps : intervention des concessionnaires pour la rénovation des réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphonie...) et 2^{ème} temps : aménagement de surface.



Information et communication pendant les travaux

- Une personne joignable par téléphone ou par mail toute la journée
- Des informations en temps réel sur le site internet de la Ville
- Information distribuée en boîtes aux lettres, section par section, pour expliquer l'avancée du chantier et prévenir des de la mise en place des déviations liées à l'avancement du chantier.
- Lien étroit avec le comité de quartier et les commerçants
- Relais de la presse locale

Prochaines réunions ouvertes aux habitants et habitantes du quartier :

- Perspectives d'urbanisme du quartier, 16 mai 2023 à 18h30 salle du Patronage Saint-Joseph
- Informations pratiques sur les travaux, circulation, aménagement, 4 juillet à 18h00 au Confort Moderne

B / Echange avec la salle :

Divers :

Il est demandé de parler de « professionnels » plutôt que de commerçants et également de rencontrer le médecin installé en secteur 2.1.

Une question est posée sur les horaires de chantiers et le bruit : Les horaires habituels de travaux sont de 8h00 à 17h00. Légalement les personnes peuvent commencer à travailler dès 7h00. En cas de canicule, les travaux pourraient commencés plus tôt. Ces points seront précisés mi-août à la sélection des entreprises.

Sur la question des secours et urgences diverses : Ils ont l'obligation de pouvoir circuler en période de chantier.

Il est signalé qu'un travail de sensibilisation auprès des cyclistes est à mener sur leur façon de se rendre visible et d'être signalés.

Circulation

La question de savoir comment se rendre aux activités sportives organisées dans le quartier est posée (celles organisées à la ligue de l'enseignement et au patronage Saint-Joseph notamment).

Il est indiqué dans la salle que les trottinettes sont très dangereuses et que cet aménagement risque d'augmenter ce risque. En réponse, il est indiqué que, pour ce qui est des trottinettes en Libre-Service (Société Pony) des rappels en matière de sécurité sont régulièrement fait aux utilisateurs et que par ailleurs les trottinettes seront prochainement bloquées automatiquement dès que 2 personnes seront dessus. De plus, les trottinettes pourront circuler sur la piste cyclable, elles ne seront donc plus sur les trottoirs ni sur la voie automobile. Enfin, le trajet moyen d'une trottinette Pony à Poitiers est de 2,3 km, il ne s'agit donc pas d'un usage qui se substitue à la marche à pied. Les trottinettes en libre-service répondent donc à un besoin et participent au développement des mobilités alternatives.

Une intervention est faite pour souligner que la rue du Faubourg du Pont-Neuf est principalement utilisée pour des déplacements domicile/travail de personnes en provenance de l'extérieur de la ville. À titre d'information, il est indiqué que sur les 20 000 véhicules par jour qui empruntent la RN 147 sur Mignaloux-Beauvoir, 70 % vont ou viennent de l'avenue Jacques-Cœur. Même si une grande partie de ces automobilistes vont sur le CHU et l'Université, une partie est à destination ou en provenance du centre-ville et passe par la rue du Faubourg du Pont-Neuf.

Circulation des bus :

Il est demandé d'indiquer l'arrêt de bus le plus proche lors des travaux, section par section. En réponse, il est indiqué que d'une part les arrêts les plus proches sont situés en moyenne à 10 minutes à pied des arrêts actuels et que d'autre part, une communication spécifique sera faite sur ce point.

Une question sur les temps de parcours pour les bus Vitalis est posée. Les déviations des bus rallongent de fait les trajets pour certaines lignes et rallongeront donc leurs temps de parcours.

Il est indiqué que la fréquence des bus n'est pas assez importante sur les lignes 11 et 15 car il y a un bus toutes les heures à peine. En réponse, il a été précisé en réunion que cette affirmation est fautive et que la fréquence de ces lignes est de l'ordre de 20 minutes en heures de pointe.

Après vérification, après la réunion les données sont les suivantes :

La ligne 11 a une fréquence de 21 /22 minutes moyenne sur l'ensemble de la journée, 10/15 minutes en heure de pointe ; la ligne 15 une fréquence moyenne de 22/23 minutes et 15 minutes en heure de pointe et la ligne 12 une fréquence moyenne de 27 minutes régulière sur toute la journée.

Pour les arrêts communs aux lignes 11, 12 et 15, la fréquence est en moyenne d'un bus toutes les **8 minutes**.

à l'arrêt Pasteur	1er horaire	dernier horaire	amplitude horaire	nombre de trajets/ jour de semaine	Fréquence
Ligne 11- vers CHU	06:20	20:38	14:18	40	0:22
Ligne 11 - vers Centre-ville	06:37	20:33	13:56	40	0:21
Ligne 12 - vers Saint-Benoit	07:31	20:02	12:31	28	0:27
Ligne 12 - vers Centre-ville	07:05	20:09	13:04	30	0:27
Ligne 15 - vers Beaulieu	07:01	20:33	13:32	37	0:22
Ligne 15 - vers Centre-ville	05:40	20:12	14:32	38	0:23
Ligne 11+12+15 - vers Centre-ville	05:40	20:33	14:53	108	0:08
Ligne 11+12+15 - depuis le Centre-ville	06:20	20:38	14:18	105	0:08

Une question est posée au sujet des arrêts de bus et notamment le déplacement de l'arrêt du Petit Tour vers un bar et un tabac Aujourd'hui les arrêts de bus sont à des distances de 200 à 300 m sur l'ensemble du secteur 1 et 2 alors que la règle appliquée en agglomération est d'un arrêt tous les 350 à 400 m.

Rue de la Chatonnerie :

Rue de la Chatonnerie - sens unique montant : est-ce que le sens descendant ne sera pas mieux pour limiter la pollution (partagé par une personne) ? Une autre personne est venue en fin de réunion témoigner de la volonté inverse. Il est répondu que cette option sera étudiée.

Rue Pasteur : Plusieurs interrogations sur les sens de circulation pendant les travaux. Une attention particulière est demandée dans le cas où la rue Pasteur change de sens sur le risque de favoriser un shunte par la rue de la Pierre Levée. Le régime de circulation de la rue Pasteur selon les différentes phases de travaux est encore à l'étude.

Une question est posée sur le périmètre des travaux rue Pasteur. Il couvre la rue depuis la rue du Faubourg du Pont-Neuf jusqu'à la résidence CROUS Michel-Foucault (n° 12 rue Pasteur).

La voie Malraux :

Des remarques sont données sur la sous-utilisation de la voie Malraux par les voitures et les vélos (150 cyclistes/jours). L'élue en charge de la Ville cyclable répond que cette voie est effectivement sous-utilisée par rapport à sa capacité et que la question se pose de maintenir la piste cyclable au regard du nouvel aménagement cyclable Pont-Neuf (1000 cyclistes /jours pendant la phase test).

Les déchets :

La question de la collecte des déchets pendant les travaux est posée. Des points de collectes seront mis en place. La collecte en porte à porte ne sera pas possible pendant la période de travaux. Aujourd'hui, au niveau de l'école Pasteur, le nombre de conteneurs est très important et rend l'endroit très sale. Ce point de collecte est provisoire car lié aux travaux de la rue Cornet.

Une demande est exprimée de ne pas maintenir la collecte en porte à porte après les travaux car les conteneurs ne seront pas rentrés et resteront probablement sur le trottoir.

Carrefour route de Gencay :

Les réactions sont nombreuses sur le fait de mettre en place un carrefour à feux à la place du giratoire route de Gencay pour maîtriser la circulation.

Une interrogation est soulevée si l'objectif de réduire de moitié le nombre de véhicules passant par jour n'est pas atteint et que le nouveau carrefour à feux de la route de Gencay soit engorgé. Quelles conséquences en tirera la collectivité ?

Il est indiqué que l'année de travaux sera propice au changement d'habitudes et que le carrefour à feux est dissuasif vis-à-vis des automobilistes car il rend le trajet plus contraignant. De plus, un carrefour à feux peut permettre une gestion plus agile du trafic (on peut régler les durées de feu pour contraindre ou fluidifier le trafic, un peu comme un robinet d'eau).

Opération d'amélioration de l'habitat :

Concernant les façades, une OPAH-RU (opération d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine) est menée par Grand Poitiers et la Ville sur le secteur du Pont- Neuf. Des aides sous condition de ressources peuvent être attribuées au propriétaire occupant ou bailleur pour des travaux d'amélioration de leur logement. Il est nécessaire de contacter Monsieur Fabien JOLY, fjoly@sep86.fr - 06 70 04 73 73 de la SEP (Société d'Equipement du Poitou).

Stationnement :

Une remarque est portée sur le fait d'avoir les poches de stationnement disponibles avant les travaux pour éviter le stationnement sauvage. Ces poches de stationnement sont essentielles car il y a un vrai besoin de mobilité.

Pour la création de poches de stationnement, il est suggéré par des habitants de :

- préempter des pavillons avec terrain à vendre ; voir avec les résidences ne valorisant pas leurs terrains arrière.

- d'organiser une opération d'urbanisme sur l'îlot de la rue Basse (l'îlot fait 1840 m² (soit 3 fois le parking Pasteur) et 17 m dans sa plus grande largeur). Cet îlot est apparemment aux mains des marchands de sommeil et devient un lieu de trafic.

Il est également demandé de créer des points d'arrêt-minute (déchargement des courses ; déménagement) sur la section 1 notamment.

Une intervention est faite au sujet des projets d'immeuble qui fleurissent dans le quartier et qui amènent une pression supplémentaire sur le stationnement car ces immeubles collectifs ne prévoient pas assez de places de stationnement.

Sur le secteur 2, deux personnes demandent une concertation car la Ville présente sa décision de diviser par deux le stationnement, alors que les riverains sont contres.

Route de Nouaillé et rue des Villas

Une interpellation est faite au sujet de la rue des Villas qui débouche sur la route de Nouaillé et voit passer 900 véhicules /jours. De même, une autre intervention suggère d'avoir un circuit dans un seul sens rue de la Ganterie, route de Nouaillé. Il est également suggéré que le stationnement soit simplifié en l'autorisant d'un seul côté sans changement.

Il est demandé si une piste cyclable pour aller à la polyclinique, passant par la route de Nouaillé pourrait être envisagée.

Il est indiqué qu'effectivement la route de Nouaillé va être mise en sens unique rentrant.

Rue de la Jambe à l'Âne :

Il est rappelé que le raccourci rue de la Plaine / rue de la Jambe à l'Âne est bien identifié et comme travailler en atelier, un sens interdit en tête bêche sera posé pour éviter cet itinéraire de transit.

Rue de la Plaine :

Il est signalé que la rue de la Plaine est très encombrée par les voitures stationnées ce qui rend le cheminement piétons difficile.